



Titre HORTICULTEUR -PÉPINIÉRISTE-PAYSAGISTE EN CHARGE	Code 607640	Ancien code 014CHM	Groupe de traitement 18
---	----------------	-----------------------	----------------------------

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la direction et la surveillance de quelques employés affectés à diverses tâches d'opération dans les travaux relatifs à la culture des végétaux, aux aménagements des espaces verts de l'arrondissement, à l'exécution des travaux de plantation et d'entretien du matériel végétal ainsi qu'à la réalisation de projets ornementaux et des éléments décoratifs. De plus, il assure l'exécution de diverses tâches manuelles relatives à l'organisation, la coordination et à l'exécution des travaux relatifs à l'établissement et l'entretien des aménagements paysagers des parcs et espaces verts et aménagements en bordure des voies publiques. La fonction implique également la participation à ces mêmes tâches.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale et exige une bonne connaissance des activités propres à la préparation et à l'aménagement des espaces verts et des jardins communautaires de son arrondissement, des travaux d'entretien et de la tonte des gazons dans les parcs et terre-plein. Le travail en serre et l'entretien des plantes de bureaux de certains bâtiments de la Ville sont également sous sa responsabilité. Un employé de rang supérieur s'assure que le travail est effectué selon les règles d'usage.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Dirige une équipe désignée procédant à la culture des végétaux, exécute toutes les opérations de culture de végétaux reliés à la serre et à la pépinière, planifie et élabore le design ainsi que le choix d'annuelles, vivaces, arbustes, conifères et arbres et en vérifie l'inventaire et sa mise à jour.
2. Dirige une équipe s'occupant des aménagements des espaces verts, exécute les opérations manuelles horticoles; préparation, plantation, engazonnement, ensemencement, entretien de végétaux, interventions phytosanitaires nécessaires à la réalisation de l'activité.
3. Assure avec son équipe, la qualité des plantes de bureaux (réparation, production, besoins particuliers des services municipaux) et leur entretien.
4. Dirige une équipe assignée à des projets ornementaux municipaux reliés aux différentes activités de types protocolaires, culturelles, sociales, etc...
5. Procède à l'identification des circuits d'arrosage par les citernes pour la voie publique, les parcs et les espaces verts et vérifie la qualité de la prestation des travaux.
6. Détermine le matériel, l'équipement et l'outillage nécessaires aux travaux de nature horticole.
7. Détermine et informe son supérieur des besoins en personnel nécessaire à l'exécution des travaux.
8. Informe et forme les employés sur les normes à suivre dans l'exécution des travaux.
9. Voit à la bonne marche et à l'accomplissement des travaux et s'assure que la qualité de la prestation est conforme aux normes établies.
10. Maintient la discipline et le bon ordre parmi les employés de son équipe.
11. Fait sous forme de rapport de travail quotidien et en compilation hebdomadaire des rapports relatifs à l'avancement des travaux.
12. Rédige des documents de travail spécifiques et techniques et participe à des réunions de coordination des travaux de l'unité des parcs lorsque requis.
13. Participe à l'élaboration, à la mise à jour et à la mise en application des cahiers de charges (devis

technique) ainsi que de la bonne exécution des devis.

14. Participe à la rédaction de documents relatifs aux activités horticoles qui le nécessitent.
15. Conduit un véhicule motorisé nécessaire à l'exécution de sa fonction et s'assure du bon état de fonctionnement dudit véhicule.



QUALITÉS REQUISES

Bonnes connaissances

- des techniques et méthodes modernes d'horticulture;
- des insectes et autres agents destructeurs ainsi que des principales maladies des plantes et de leurs symptômes;
- des produits phytosanitaires , des engrais et autres produits chimiques;
- de l'organisation et de l'équipement des entreprises horticoles;
- du vocabulaire et de la nomenclature horticole.

Habilités

- à faire des rapports succincts;
- à manier l'outillage et l'équipement horticoles;
- à effectuer des travaux de décoration florale, à préparer des bouquets;
- à faire respecter les règles de santé et sécurité au travail, relatives aux employés sous sa juridiction;
- exécuter et faire exécuter correctement et efficacement toutes les opérations inhérentes à l'horticulture.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

INSTRUCTION

- Détenir un certificat d'études du niveau collégial en horticulture ou domaine pertinent
- Posséder un permis de conduire valide pour les véhicules motorisés utilisés.

EXPÉRIENCE

- Quelques années d'expérience dans un travail horticole ou toute combinaison d'instruction et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir la fonction.

Vu et approuvé

Pour la Ville

année

mois

jour

Pour le Syndicat

Sophie Hégo
Directrice

2007

09

26

Jean-François
Président